

**DELIBERATION  
du Conseil Académique  
de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 13 septembre 2022**

Délibération n° 2022 – 13/09/2022 – 2

*Election des représentants des étudiants du CAC pour siéger à la commission CVEC*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 81 Membres en exercice : 81 Quorum : 41	Membres présents : 38 Membres représentés : 19 Total : 57
---	---

Le Conseil Académique de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, désigne les huit représentants des étudiants au CAC pour siéger au sein de la commission CVEC de l'uB :

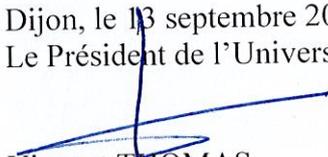
**Candidats :**

1. Maxence DRAULT	9 voix	élu
2. Emilie BERNARD	9 voix	élue
3. Julie JACQUES	9 voix	élue
4. Juline DELARUE	9 voix	élue
5. Claire PROVENIER	9 voix	élue
6. Capucine YVENAT	9 voix	élue
7. Dorian BENETON	9 voix	élu
8. Suzanne NIJDAM	9 voix	élue
9. Thomas VERHEGGE	3 voix	

**Sont proclamés élus :**

Maxence DRAULT - Emilie BERNARD - Julie JACQUES - Juline DELARUE  
Claire PROVENIER - Capucine YVENAT - Dorian BENETON - Suzanne NIJDAM

Dijon, le 13 septembre 2022  
Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement